

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 mai 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Yvon BERHAULT, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Franck HYVERNAGE (*suppléant de Jean-Luc COUELLAN, absent*), Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Christophe MARCHAND (*suppléant de Nicole DROBECQ, absente*), Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Sylvain BERNU donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Christelle LEVY donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Caroline MERIAN donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Thibault CARFANTAN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nadine L'ECHELARD

Délibération n°2023-086

Membres en exercice : 69 Présents : 60

Absents : 9

Pouvoirs : 8

ENFANCE JEUNESSE OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS, CULTURE ET LOISIRS (OISCL) CONVENTION DE PARTENARIAT - 2023-2027

Depuis 2017, dans le cadre de la réorganisation territoriale, un accord est intervenu entre Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération pour continuer à soutenir l'Office Intercommunal des Sports, Culture et Loisirs (OISCL) dans les mêmes conditions qu'avant la fusion. À la suite de l'harmonisation des statuts de Lamballe Terre & Mer au 1^{er} janvier 2019, l'OISCL a continué d'être soutenu par la Communauté d'agglomération permettant ainsi l'organisation par l'association, d'activités sportives, de loisirs et socio-culturelles sur le sud-est du territoire.

Cette association propose également un ALSH 3-11 ans (extra et périscolaire).

La convention, qui fixe l'accord de partenariat et les engagements de chacune des parties, est arrivée à échéance au 31 décembre 2021 et a été prolongée par 2 avenants, du 1^{er} janvier au 31 août 2022, puis du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022.

Jusqu'à présent le montant de la subvention annuelle était défini comme suit :

- Une part forfaitaire fixée à 80 000 € pour les activités proposées par l'association, relevant de la compétence communautaire, au regard des statuts de la Communauté d'agglomération,
- Une part variable sur l'activité « séjours », Au maximum 2 000 €, correspondant au delta entre les tarifs pratiqués par l'OISCL et les tarifs pratiqués par Lamballe Terre & Mer, pour les inscriptions concernant les usagers de Lamballe Terre & Mer.

Un travail a été engagé avec l'association sur les modalités de reconduction de cette convention tenant compte notamment du versement en direct à l'association des prestations de la CAF (bonus territoire pour un montant de 6 272 €) et de la fréquentation des enfants du territoire de Lamballe Terre & Mer à l'ALSH.

Afin d'assurer la continuité et le financement des activités proposées par l'OISCL, il est proposé de signer une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2023-2027, sur la base :

- D'une part forfaitaire fixée à 58 350 € pour les activités proposées par l'association, relevant de la compétence communautaire, au regard des statuts de Lamballe Terre & Mer,
- Une partie variable, plafonnée à 30 780 € concernant :
 - L'activité « séjours » : Au maximum 1 200 €, qui compense la perte de recette pour l'OISCL
 - L'activité « ALSH » : Au maximum 29 580 €, au prorata de la fréquentation

Les parties ont convenu de se revoir au 4^{ème} trimestre 2025 en vue d'examiner l'opportunité d'adapter ou non le soutien financier.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2019-091 du 7 mai 2019, approuvant la convention d'objectifs avec l'OISCL pour la période 2019-2021,
- La délibération du Conseil communautaire n°2021-217 du 14 décembre 2021, prolongeant de 8 mois la convention d'objectifs avec l'OISCL, soit jusqu'au 31 août 2022,
- La délibération du Bureau communautaire n°2022-080 du 5 Juillet 2022, prolongeant de 4 mois la convention d'objectifs avec l'OISCL, soit jusqu'au 31 décembre 2022,

Considérant le projet de convention de partenariats, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités du partenariat avec l'Office Communautaire des Sports, Culture, Loisirs (OISCL) pour la période 2023-2027,

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Guy CORBEL ne prend pas part au vote.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME, 30 MAI 2023
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

1 JUIN 2023


Pour le Président
Par déléguation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

1 JUIN 2023

